

Fichier 3 2026 B 36

La prise en main de l'enseignement professionnel par l'enseignement diocésain

Notre Association publie ce manifeste face à un projet de transformation de l'enseignement professionnel qui remet en cause le rôle de l'État, l'égalité devant l'École et le principe de laïcité.

Les déclarations de rentrée de Guillaume Prévost, secrétaire général de l'Enseignement catholique, fixent un cap politique : « 80% d'une génération dans une voie professionnalisante », développement de l'apprentissage, partenariats étroits avec les entreprises et affirmation d'une « responsabilité éducative des entreprises ».

Ces orientations ne constituent pas un simple débat sur les formations professionnelles. Elles dessinent un projet dans lequel l'entreprise devient un acteur central de l'éducation, tandis qu'un réseau privé confessionnel revendique une place déterminante dans la définition des priorités nationales.

Notre Association ne peut accepter que l'École de la République soit ainsi progressivement fragmentée, privatisée et soumise aux seules logiques du marché du travail. Elle rappelle que L'École n'est ni une annexe de

l'entreprise ni le prolongement d'un réseau confessionnel. Elle est le bien commun de la Nation et le lieu de formation de citoyens libres.

Un projet qui engage l'avenir de l'École

L'objectif affiché de « 80% d'une génération dans une voie professionnalisante » appelle une clarification majeure. Il ne s'agit pas seulement de revaloriser l'enseignement professionnel : il s'agit d'installer la professionnalisation comme finalité dominante de la formation des jeunes après le collège.

Une telle orientation porte le risque d'une hiérarchisation accrue entre les élèves : à une minorité les voies générales et les études longues ; à la majorité des parcours soumis, très tôt, aux besoins immédiats de l'économie locale. Or l'École ne doit pas assigner les jeunes à une place prédéterminée dans la société. Elle doit leur donner des savoirs, une culture commune, l'esprit critique et la possibilité de choisir leur avenir.

L'enseignement professionnel est une voie indispensable. Il doit être respecté, soutenu et doté de moyens ambitieux. Mais il ne peut devenir la voie dans laquelle seraient dirigés massivement les jeunes au nom de la seule nécessité de l'insertion professionnelle.

L'entreprise ne doit pas co-piloter l'École

Les relations entre établissements scolaires et entreprises sont utiles lorsqu'elles sont transparentes,

équilibrées et strictement encadrées. Les stages, les périodes de formation en milieu professionnel et l'apprentissage ont leur place dans un parcours de qualification.

Mais le projet désormais formulé franchit une étape supplémentaire : il propose de reconnaître aux entreprises une « responsabilité éducative » comparable à leur responsabilité sociale et environnementale. Cette formule transforme profondément les rapports entre l'École et le monde économique.

L'entreprise n'aurait plus seulement vocation à accueillir, former ou recruter. Elle serait appelée à devenir co-responsable des parcours des élèves et, à terme, des finalités mêmes de l'éducation.

A l'ASVPNF on refuse cette confusion des rôles.

L'entreprise poursuit légitimement des objectifs économiques. L'École poursuit une mission d'intérêt général : transmettre des connaissances, former l'intelligence, assurer l'égalité d'accès au savoir, construire la citoyenneté et garantir l'émancipation de chacun. Ces missions ne sont pas interchangeables.

Les entreprises peuvent être des partenaires de l'École ; elles ne doivent jamais en devenir les co-pilotes.

L'État ne peut s'effacer

À travers l'autonomie des réseaux, l'importance croissante des collectivités territoriales, la multiplication des partenariats locaux et l'essor de l'apprentissage,

une même question s'impose : **qui décide encore de l'École ?**

L'État ne peut abandonner son rôle de *garant de l'égalité républicaine*. Il lui appartient de définir les programmes, les diplômes, les horaires d'enseignement, les moyens attribués aux établissements et les règles assurant la même exigence éducative sur l'ensemble du territoire.

Laisser les territoires, les entreprises et les réseaux privés fixer de manière croissante les priorités éducatives, c'est accepter une école à plusieurs vitesses. Selon le lieu de résidence, la puissance des employeurs locaux ou le réseau scolaire fréquenté, les élèves n'auraient plus accès aux mêmes formations, aux mêmes connaissances ni aux mêmes perspectives.

La République ne peut s'accommoder d'une telle fragmentation.

Laïcité : un principe de liberté

Notre position ne vise ni les croyants, ni les familles ayant choisi l'enseignement privé, ni les personnels qui y travaillent. Elle concerne un principe institutionnel : *aucun réseau confessionnel ne peut se substituer à l'État pour définir la stratégie éducative de la Nation.*

La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 constitue l'un des fondements de notre pacte républicain. La loi Debré de 1959 a organisé le financement public des établissements privés sous contrat en contrepartie de leur participation au service

public d'éducation et du respect des programmes nationaux.

Or, lorsque l'Enseignement catholique prétend impulser une nouvelle doctrine nationale de professionnalisation, il ne se situe plus seulement dans le cadre de la liberté d'enseignement. Il intervient directement dans la définition des finalités du système éducatif. Cette évolution doit être clairement refusée.

La laïcité garantit à chacun la liberté de conscience ; elle protège également l'indépendance de l'État et de l'École à l'égard de toute influence confessionnelle. Elle n'est ni une hostilité envers les religions ni un vestige du passé. *Elle est une condition de l'égalité civique.*

PISA ne doit pas servir d'alibi

La dégradation des résultats scolaires, mise en lumière notamment par les enquêtes internationales PISA, exige une réponse nationale sérieuse. Mais cette réponse ne peut se réduire à l'adaptation de l'École aux besoins immédiats du marché du travail.

Les difficultés de l'École française appellent une politique de long terme : lutte contre les inégalités sociales et territoriales, réduction des effectifs, soutien aux élèves, formation et revalorisation des enseignants, consolidation de l'enseignement général et accès réel à la culture pour tous.

Former pour les emplois d'aujourd'hui ne suffit pas à préparer les citoyens et les travailleurs de demain. Les métiers changent, les secteurs se transforment, les parcours professionnels deviennent moins linéaires.

L'École doit donc donner à chacun les moyens de comprendre, de s'adapter, de poursuivre ses études et de participer pleinement à la vie démocratique.

La réponse à la crise scolaire n'est pas une école réduite à l'employabilité ; c'est une école plus instruite, plus égalitaire et mieux financée.

Ne pas nommer, c'est déjà accepter

Face à ce projet, le silence ou la prudence excessive ne sont pas des options neutres. ***Ne pas nommer clairement la privatisation de l'enseignement professionnel, c'est implicitement accepter la loi de l'adversaire politique.***

Si l'on se contente de discuter « pédagogie », « orientation » ou « efficacité des filières professionnelles », on reste sur le terrain choisi par l'Enseignement catholique et ses soutiens politiques. On accepte leur cadre : l'entreprise comme co-pilote de l'École, le réseau confessionnel comme architecte des réformes, l'État comme simple financeur en retrait.

Or, le cœur du sujet est politique et institutionnel : qui définit les finalités de l'École ? Qui pilote le système ? Qui garantit l'égalité et la laïcité ?

Notre association refuse ce déplacement du débat. Nous ne discuterons pas seulement des « modalités » d'une réforme. Nous contestons le principe même d'une stratégie éducative nationale dictée par un réseau privé confessionnel en alliance avec le monde économique.

Nommer, c'est résister. Nommer la privatisation, c'est refuser qu'elle s'installe discrètement, sous couvert de « modernisation » ou d' « adaptation aux besoins des territoires ». Nommer la captation confessionnelle, c'est défendre la laïcité non comme un slogan, mais comme un principe structurant de la République.

.Taïre ce qui se joue, c'est déjà l'accepter. Nous ne le taïrons pas. Nous réaffirmons ici les principes suivants en cohérence avec la raison d'être de notre Association

- **L'École est un bien commun de la Nation.** Elle ne peut être subordonnée aux intérêts particuliers, économiques ou confessionnels.
- **La laïcité est non négociable.** Elle protège la liberté de conscience et garantit la neutralité du service public.
- **L'enseignement professionnel est une voie d'excellence.** Il doit associer qualification, culture générale, citoyenneté et possibilité effective de poursuites d'études.
- **L'État demeure le garant des finalités éducatives.** Il ne peut déléguer cette responsabilité à des entreprises ou à des réseaux privés.
- **L'égalité exige un service public fort.** Les jeunes doivent disposer, partout sur le territoire, d'un accès effectif à des formations publiques, gratuites et de qualité.
- **Les enseignants sont les premiers artisans de la réussite scolaire.** Leur expertise, notamment celle des professeurs de lycée professionnel, doit être reconnue et soutenue.

C'est en ce sens que nous demandons aux pouvoirs publics de prendre sans délai les mesures suivantes :

1. **Renforcer l'enseignement professionnel public, laïque et gratuit**, par un véritable plan national d'investissement dans les lycées professionnels, leurs équipements, leurs équipes et leurs formations.
2. **Préserver le statut scolaire comme cadre principal de la voie professionnelle**, en refusant une bascule imposée vers l'apprentissage et la multiplication des parcours hybrides.
3. **Garantir un volume renforcé d'enseignement général** en lycée professionnel : français, mathématiques, sciences, histoire-géographie, langues vivantes, arts, culture et éducation civique.
4. **Revaloriser les professeurs de lycée professionnel**, par une amélioration de leurs rémunérations, de leurs conditions de travail, de leur formation continue et de la reconnaissance du temps consacré au suivi des élèves en stage.
5. **Rendre publics et contrôlables les partenariats entre établissements et entreprises**, y compris dans les établissements privés sous contrat : objectifs, financements, effets sur les programmes, conditions d'accueil des élèves et respect de l'égalité.
6. **Assurer un contrôle effectif des établissements privés sous contrat**, notamment sur le respect des programmes, des horaires d'enseignement, de la mixité sociale et des exigences de laïcité.

7. **Mettre fin à toute prétention d'un réseau privé confessionnel à fixer les orientations nationales de l'École**, mission qui relève exclusivement de la représentation nationale et de l'État républicain.
8. **Lancer un plan national pour la réussite scolaire**, fondé sur la réduction des inégalités, la consolidation des savoirs fondamentaux et le renforcement des moyens humains dans les établissements.

Appel à la mobilisation

Nous appelons les enseignants, les personnels de l'éducation, les parents, les élèves, les syndicats, les associations, les élus et tous les citoyens attachés à la République à se mobiliser pour faire aboutir ces revendications et qu'elles soient traduites dans des actes relevant de la puissance publique.

T.R. et PPTy., ASVPNF,

Septembre 2026